



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**BENOIT CHARETTE REMET LA MÉDAILLE DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE À M. GILLES-A. PERRON**

Saint-Eustache, le 16 décembre 2009 – Le député de Deux-Montagnes, M. Benoit Charette, a remis aujourd'hui la médaille de l'Assemblée nationale à M. Gilles-A. Perron, qui a été député fédéral de Rivière-des-Mille-Îles de 1997 à 2008, afin de souligner de manière toute particulière son travail colossal pour la reconnaissance et l'amélioration des soins aux militaires victimes du syndrome de stress post-traumatique.

« Cette médaille n'est pas remise à Gilles Perron parce qu'il a été député pendant plus de dix ans, autrement nous ne ferions que remettre des médailles à des anciens députés, ce qui enlèverait à cette distinction toute valeur. Je tiens toutefois à souligner que Gilles a toujours été parmi les députés du Bloc Québécois ayant obtenu les plus fortes majorités, ce qui témoigne de l'attachement qu'avait la population pour lui. Ce que je tenais à honorer, c'est ce combat personnel de député et aussi de père et de grand-père qu'il a mené pour ces militaires qu'il a affectueusement appelés sa gang de toute croches », a précisé M. Charette.

Selon lui, alors que plusieurs femmes et hommes du Québec sont en Afghanistan et ailleurs dans différentes missions militaires, cette remise de médaille n'est pas anodine. «Elle souligne que Gilles Perron a été le premier député à Ottawa à sonner l'alarme pour ces membres des Forces armées canadiennes qui ont été confrontés à des expériences traumatisantes, mais qui n'ont pas reçu du gouvernement ni de l'armée le soutien nécessaire. Elle rappelle aussi que le conflit en Afghanistan va générer des séquelles parfois permanentes chez nos soldates et soldats et qu'il faut voir à leur qualité de vie», a déclaré le député de Deux-Montagnes.

Le syndrome de stress post-traumatique découle de l'exposition à un événement traumatique qui provoque de la peur, de la détresse ou de l'horreur. Ce trouble se manifeste par une réexpérience persistante de l'événement traumatique, des comportements d'évitement des stimuli associés au traumatisme, un émoussement de la réactivité générale et un état d'hyperactivité neurovégétative.

«Ces médailles de l'Assemblée nationale seront remises à des citoyennes et citoyens de Deux-Montagnes et de Saint-Eustache qui se sont illustrés et investis dans leur milieu. Je souhaite en remettre quatre annuellement et en faire une tradition qui pourrait se poursuivre lorsque je ne serai plus membre de l'Assemblée nationale», a conclu M. Benoit Charette.

La médaille de l'Assemblée nationale est à l'usage exclusif des parlementaires de l'Assemblée nationale. Elle est remise à des personnes de leur choix méritant une reconnaissance particulière. Elle est également offerte à des députés, autres élus ou personnalités comme cadeau officiel lors de missions de parlementaires de l'Assemblée nationale à l'extérieur du Québec, ou à l'occasion d'accueils à l'Assemblée nationale. Elle est fabriquée en laiton, fini antique laqué. Elle est une reproduction de la médaille gravée par l'artiste Serge Santucci. L'avvers représente une vue stylisée de l'Hôtel du Parlement. Le revers, qui illustre une effigie du premier orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, Jean-Antoine Panet, est une partie de la toile de Charles Huot *Le Débat sur les langues*, qui orne la salle de l'Assemblée nationale. L'inscription 1792 indique les débuts du parlementarisme québécois. Ses récipiendaires sont dûment enregistrés à l'Assemblée nationale et ce, pour la postérité.

-30-

Renseignements : Benoit Charette
450 623-4963